

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 11 juillet 2016, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Mario Carrier est absent.

**ORDRE DU JOUR**

**Points pour délibération**

**1 Assemblée de juin 2016**

- 1.1 Adoption du procès-verbal du 13 juin 2016
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2016

**2 Assemblée du 11 juillet 2016**

- 2.1 Liste des comptes à payer

**Période de questions**

**3 Administration générale**

- 3.1 Conseil municipal
  - 3.1.1 Gestion des archives – Documents d'évaluation foncière
- 3.2 Gestion financière et administrative
  - 3.2.1 Adoption du règlement 796-16 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la Municipalité

**4 Sécurité publique**

- 4.1 Service des Incendies
  - 4.1.1 Rapports d'événements
  - 4.1.2 Entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie avec la Régie d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

**5 Transport & bâtiment**

- 5.1 Voirie & réseau routier
  - 5.1.1 Réfection rue Principale
    - Décompte progressif # 04 et acceptation provisoire
  - 5.1.2 Soumissions – réfection du rang Magenta, du rang Casimir et de la rue Principale

- 5.1.3 Demande de soumissions pour débarcadère d'autobus scolaire
- 5.1.4 Demande de soumissions pour l'entretien des chemins l'hiver
- 5.1.5 Demande à CMQR – Fauchage des emprises, entretien des traverses et lumières
- 5.1.6 Point retiré
- 5.1.7 Avis de motion – règlement d'emprunt pour la réfection du tronçon 3 de la rue Saint-Georges et divers travaux de voirie
- 5.1.8 Rapport des travaux de réfection d'une conduite, rue Saint-Georges

## 6 Hygiène du milieu

- 6.1 Eau potable & eaux usées
  - 6.1.1 Installation d'un clapet anti reflux au réservoir d'eau potable

## 7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
  - 7.1.1 Demande de dérogation mineure, 90 rue des Pins
  - 7.1.2 Demande à CPTAQ - Agrandissement Camping Mon Repos
  - 7.1.3 Adoption du projet de règlement 799-16 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 visant à réduire la marge de recul pour l'aménagement de haies le long des rues

## 8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
  - 8.1.1 Circuit patrimonial avec panneaux explicatifs
- 8.2 Infrastructures
  - 8.2.1 Point retiré
  - 8.2.2 Demande d'une servitude pour piétons, lot 3519336

## Période de questions

## 9 Divers & affaires nouvelles

- 9.1.1 Heures accumulées travaux publics

## Correspondance

- Co-1 École Paul-Germain-Ostiguy – Lettre de remerciements
- Co-2 Ville de Granby – Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme
- Co-3 Ville de Granby – Règlement du plan d'urbanisme
- Co-4 Municipalité de Brigham – Plan d'urbanisme, zonage et lotissement
- Co-5 Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford – Lettre de remerciements
- Co-6 Régie des alcools, des courses et des jeux – Demande de permis d'alcool Benny & Co
- Co-7 Ministère de Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Approbation règlement 795-16, service 9-1-1
- Co-8 Postes Canada – Avenir du service postal public
- Co-9 Mini-scribe ADMQ – Loi concernant la lutte contre le tabagisme – Nouvelles entrées en vigueur
- Co-10 MRC de Rouville – Accord pour aide financière « Asphaltage de la piste cyclable »
- Co-11 MRC de Rouville – Règlement numéro 293-16 décrétant des travaux d'aménagement dans la branche 56 de la Rivière Barbut, Règlement numéro 295-16 déléguant à la direction générale le pouvoir de former tout comité de sélection, Règlement numéro 296-16 modifiant le Règlement

- 269-12 créant le Comité en sécurité incendie
- Co-12 Fédération Québécoise des Municipalités – Assurance collective
- Co-13 Ministère de la Santé et des Services sociaux – Algues bleu-vert - Saison 2016
- Co-14 Député Monsieur Pierre Breton – Appel de proposition pour projets communautaires

**RÉSOLUTION 07-184-16**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2016**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-185-16**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2016**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-186-16**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Déboursés directs :	19 868,85 \$
▪ Fournisseurs :	242 528,40 \$
▪ Salaires :	38 997,41 \$

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 07-187-16**

**GESTION DES ARCHIVES – DOCUMENTS D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

Considérant que J.P. Cadrin & Ass. Inc. a numérisé tous les documents nécessaires pour la confection des rôles d'évaluation et qu'en conséquence les documents papiers ne sont plus nécessaires;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de demander à la firme J.P. Cadrin & Ass. Inc. de détruire les dossiers dont elle a la propriété ci-haut décrit, puisque cela ne contrevient pas au calendrier de conservation approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-188-16**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 796-16 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES RENDUS ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le règlement numéro 796-16 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 07-189-16**

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE**

Considérant que la MRC du Haut-Richelieu a demandé à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville de conclure une entente d'entraide en cas d'incendie avec la Municipalité d'Ange-Gardien;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'informer la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville que la Municipalité d'Ange-Gardien serait favorable à la conclusion d'une entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie et invite la Régie à lui en proposer les dispositions.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-190-16**

**RÉFECTION RUE PRINCIPALE – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 04 ET ACCEPTATION PROVISOIRE**

Considérant le décompte progressif # 4, en date du 21 juin 2016, pour les travaux de réfection de la rue Principale et la recommandation de paiement des Consultants S.M. Inc. Experts-conseils, au montant de 71 382,01 \$, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- de procéder à l'acceptation provisoire des travaux (travaux de pavage 2<sup>e</sup> couche) de la rue Principale;
- d'autoriser le paiement de 71 382,01 \$, taxes incluses, à Groupe Allaire & Gince Infrastructures Inc.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-191-16**

**SOUSSIONS – RÉFECTION DU CHEMIN MAGENTA, DU RANG CASIMIR ET DE LA RUE PRINCIPALE**

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection du chemin Magenta, d'une partie du rang Casimir et d'une partie de la rue Principale, des soumissions ont été demandées via le système électronique d'appel d'offres selon deux options, soit pour la réfection du chemin Magenta sur 800 mètres ou sur 1 825 mètres;

Considérant les disponibilités budgétaires et que le conseil favorise la réfection du chemin Magenta sur 1 825 mètres;

Considérant les soumissions reçues pour la réalisation de l'option de 1 825 mètres, à savoir :

<b>ENTREPREPRISES</b>	<b>PRIX TOTAL, TAXES INCLUSES</b>
Béton Mobile St-Alphonse Inc.	<b>520 939.65 \$</b>
Construction Bauval Inc.	523 274.15\$

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

- d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour l'option de 1 825 mètres du chemin Magenta, soit à Béton Mobile St-Alphonse Inc., au montant de 520 939,65 \$, taxes incluses;

- de décréter les travaux ainsi que l'affectation de 400 000 \$ du surplus accumulé aux postes 23 04330 521 et 23 04012 521 et d'autoriser un transfert budgétaire de 125 000 \$ du poste 02 32000 521 vers les postes 23 04330 521 et 23 04012 521, pour pourvoir aux dépenses de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 07-192-16**

#### **DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS SCOLAIRE**

Considérant que dans un souci de sécurité et de mise en conformité de l'accès aux autobus scolaires par les élèves, la Commission scolaire projetait d'aménager un débarcadère sur ses terrains, dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'école Jean-XXIII;

Considérant que la Municipalité s'est entendue avec la Commission scolaire pour prendre en charge les travaux de réalisation d'un débarcadère sécuritaire en bordure de la rue Saint-Jean afin d'éviter la perte d'un espace vert par l'empiètement d'un débarcadère sur lesdits terrains;

Considérant que la Commission scolaire a pris en charge la mise en plan des travaux projetés;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de demander aux services techniques de procéder à un appel d'offres pour un débarcadère d'autobus scolaire en bordure de la rue Saint-Jean.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 07-193-16**

#### **DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

Considérant que le contrat de déneigement des voies publiques de la Municipalité d'Ange-Gardien a pris fin en avril 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de procéder à un appel d'offres public pour le déneigement des voies publiques de la Municipalité pour une période de trois ans soit les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-194-16**

**DEMANDE À CMQR – FAUCHAGE DES EMPRISES, ENTRETIEN DES TRAVERSESES ET LUMIÈRES**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de demander à la compagnie Central Maine & Québec Railway d'effectuer le fauchage de la végétation sur et aux abords de la voie ferrée traversant le périmètre urbain de la Municipalité d'Ange-Gardien et d'entretenir convenablement les traverses et lumières ou de procéder à leur enlèvement.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES RELATIVES EN IMMOBILISATIONS**

Avis de motion est donné par M. Éric Ménard que sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement d'emprunt de type parapluie, tel qu'autorisé par l'article 1063 du Code municipal, décrétant diverses dépenses en immobilisations, soit la réfection d'une partie de la rue Saint-Georges, divers travaux de voirie et autres travaux.

**RAPPORT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE CONDUITE, RUE SAINT-GEORGES**

Remis à une séance ultérieure.

**RÉSOLUTION 07-195-16**

**INSTALLATION D'UN CLAPET ANTI REFOULEMENT AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions pour l'installation d'un dispositif d'anti refolement au réservoir d'eau potable;

Considérant les soumissions reçues :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
Robert & Cie LTÉE	2 950,00 \$	3 391,76 \$
Plomberie Farnham (1995) inc.	3 495,00 \$	4 018,38 \$
Plomberie 2000 estrie inc.	5 154,00 \$	5 925,81 \$

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'octroyer le contrat à Robert & Cie Ltée au montant de 3 391,76 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-196-16**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 90 RUE DES PINS**

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la propriété du 90, rue des Pins, relativement à la construction d'un garage détaché ayant une superficie de 141.1 m<sup>2</sup>, au lieu de 112 m<sup>2</sup> et une largeur de 12,2 m<sup>2</sup>, au lieu de 8 m, tel que prévu à l'article 7.2.1.2 du règlement de zonage numéro 617-05;

Considérant qu'une partie de la superficie totale calculée du garage projeté comprend un abri d'auto ouvert;

Considérant que la demande n'affecte pas les voisins quant à la jouissance de leur droit de propriété;

Considérant que le respect de la réglementation en vigueur cause un préjudice au requérant;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, qui prévoit l'optimisation de l'utilisation de l'espace;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que le conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien accorde la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage ayant une superficie de 141.1 m<sup>2</sup>, au lieu de 112 m<sup>2</sup> et une largeur de 12,2 m au lieu de 8 m, tel que prévu à l'article 7.2.1.2 du règlement de zonage numéro 617-05, sur le lot 3 903 236 situé au 90, rue des Pins.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-197-16**

**DEMANDE À LA CPTAQ – AGRANDISSEMENT CAMPING MON REPOS**

Considérant que le camping Mon Repos, situé au 430, rang Saint-Georges, sur les lots 3 519 337, 3 519 342, 3 519 343, 3 519 347, 3 519 350, 3 519 351 et 4 658 187, s'adresse à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir une autorisation pour l'utilisation à des fins autres qu'agricole;

Considérant que la demande concerne l'agrandissement de 0.66 ha de la superficie du terrain de camping;

Considérant que le projet d'agrandissement est conforme à notre réglementation municipale;

Considérant que le projet d'agrandissement n'a pas d'impact négatif sur la pratique de l'agriculture;

Considérant que les objectifs de l'article 62 de la LPTAA sont respectés;



Considérant que le terrain de camping est en opération depuis 1968, sur une superficie de 24,4 ha et que l'agrandissement y sera adjacent;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien appuie la demande d'autorisation d'agrandissement du camping Mon Repos présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.).

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 07-198-16**

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 799-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 VISANT À RETIRER LES MARGES DE REcul POUR L'AMÉNAGEMENT DE CLÔTURES, HAIES ET MURETS LE LONG DES RUES**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 799-16 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 visant à retirer les marges de recul pour l'aménagement de clôtures, haies et murets le long des rues.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 07-199-16**

#### **CIRCUIT PATRIMONIAL AVEC PANNEAUX EXPLICATIFS**

Considérant la résolution numéro 04-114-16 qui autorisait la réalisation d'un circuit patrimonial formé de cinq panneaux d'interprétation à Ange-Gardien, ainsi que les coûts relatifs à ce projet;

Considérant le prototype de panneau soumis au conseil par Madame Annie Lévesque, agente de communication;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que le Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien approuve le prototype du panneau du circuit patrimonial soumis par Madame Lévesque et autorise la production des cinq panneaux suivants, selon le modèle proposé.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-200-16**

**DEMANDE D'UNE SERVITUDE POUR PIÉTONS SUR LE LOT 5 205 511**

Considérant qu'il serait souhaitable pour les piétons et cyclistes de prévoir un corridor les rapprochant de certains parcs et espaces verts dans le cadre de la relocalisation de ces espaces;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser les frais relatifs à la désignation d'une servitude de passage sur le lot 5 205 511 et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-201-16**

**HEURES ACCUMULÉES AUX TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement d'heures accumulées, à M. Germain McLean, chargé des travaux publics, à M. Stéphane Déragon, adjoint aux travaux publics, ainsi qu'à M. Patrice Maynard, préposé à l'entretien, telles les recommandations de Mme Brigitte Vachon, directrice générale, dans le rapport administratif soumis aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-202-16**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DÉCOULANT DU FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)**

Considérant que les gouvernements du Canada et du Québec ont signé le 5 juillet 2016 une entente Canada-Québec concernant le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a la responsabilité d'implanter et de gérer le nouveau programme d'aide financière découlant du FEPTEU;

Considérant que les demandes d'aide financière produites dans le cadre du programme FEPTEU devront être présentées au plus tard 6 mois après la date d'entrée en vigueur de l'entente Canada-Québec concernant le FEPTEU et que seules les dépenses engagées par les municipalités, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2018, pourront être reconnues admissibles dans le cadre dudit programme;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a déjà évalué ses besoins en infrastructures d'eau par la réalisation de son *plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures d'eau potable, d'égouts et des chaussées* et que ce dernier a été approuvé par la direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que selon le *plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures d'eau potable, d'égouts et des chaussées* de la Municipalité, le remplacement et/ou le renouvellement de conduites des rues Principale, Saint-Georges et Saint-Joseph a été identifié comme prioritaire;

Considérant que l'étude des travaux à réaliser sur lesdites conduites est déjà en cours de réalisation ainsi que les documents pertinents au dépôt d'une demande d'aide financière et à un processus d'appel d'offres et, qu'en conséquence, la Municipalité serait en mesure d'effectuer des travaux admissibles au FEPTEU avant la date limite du 31 mars 2018;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour le remplacement et/ou le renouvellement de conduites des rues Principale, Saint-Georges et Saint-Joseph;
- mandate Tétra Tech à préparer et transmettre, dans le cadre de cette demande d'aide financière, tout document requis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et d'en assurer le suivi;
- confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet présenté au nouveau programme découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 07-203-16**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Rhéal, Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

---

Yvan Pinsonneault, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière